

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité du Village de Stukely-Sud

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Stukely-Sud, tenue le septième jour du mois de mai deux mille dix-huit à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

le conseiller Charles-Édouard Lavallée, siège numéro 2
la conseillère Julie Royer, siège numéro 3
le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5

Est absente : la conseillère Véronique Stock, siège numéro 1

Est vacant le siège numéro 6

formant quorum sous la présidence du maire Patrick Leblond. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Tremblay consigne les délibérations. Il n'y a personne dans l'assistance.

2018.05.87 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.05.88 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Julie Royer et résolu :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

- 1) *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
- 2) *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 3) *AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2007-140 AFIN DE PERMETTRE LA CULTURE ET LA PRODUCTION DE CANNABIS UNIQUEMENT DANS LES ZONES AGRICOLES ET LES INTERDIRE SUR LE RESTE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ*
- 4) *AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LA VOIRIE*
- 5) *AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE ST-MATTHEW*
- 6) *PÉRIODE DE QUESTIONS*
- 7) *CLÔTURE DE LA SÉANCE*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.05.89 3. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2007-140 AFIN DE PERMETTRE LA CULTURE ET LA PRODUCTION DE CANNABIS UNIQUEMENT DANS LES ZONES AGRICOLES ET LES INTERDIRE SUR LE RESTE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par la conseillère Céline Delorme Picken pour adoption à une séance ultérieure du conseil du règlement no. 263-2018 modifiant le règlement no 2007-140

visant à permettre la culture et la production de cannabis uniquement dans les zones agricoles et les interdire sur le reste du territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.05.90 4. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LA VOIRIE

Il est proposé par le conseiller Charles-Édouard Lavallée et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale de procéder à des appels d'offres sur invitation afin de procéder à l'achat d'un camion, 1500 cabine double boîte de 8 pieds, pour la voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018.05.91 5. AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE ST-MATTHEW

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de financement au programme «Fonds de développement des territoires 2018-2019 » afin de procéder à l'agrandissement du stationnement de l'Église St-Matthew, et que la demande d'aide financière auprès de ce programme a été acceptée;

Il est proposé par le conseiller Charles L'Heureux-Riel et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale de procéder à des appels d'offres concernant les travaux d'agrandissement du stationnement de l'Église St-Matthew.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

2018.05.92 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 19h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Patrick Leblond
Maire

Louissette Tremblay,
Directrice générale et secrétaire-trésorière